

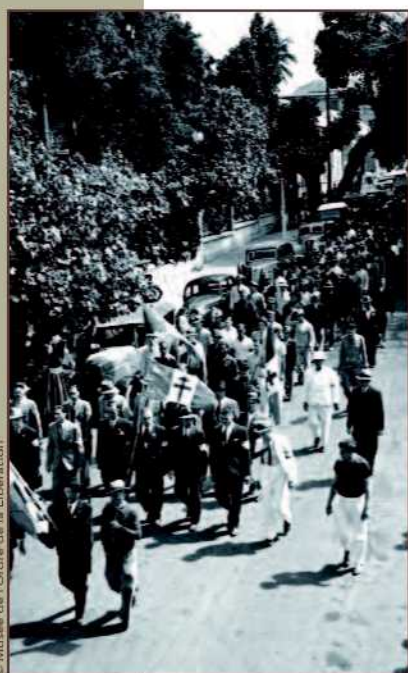


Le général de Gaulle passe en revue les premiers engagés volontaires de la France libre le 14 juillet 1940 à Londres.

© Service historique de la défense

Les Français libres : une approche sociologique

Si les combats de la France libre pour la libération de la France ont été maintes fois retracés, le visage des hommes et des femmes engagés dans les Forces françaises libres de 1940 à 1943 demeure encore dans l'ombre. En étudiant la sociologie de ces combattants à travers leurs origines géographiques, sociales, leur structure familiale et leur niveau culturel, se dessine une France singulière qui permet de percer les raisons et les conditions de leur engagement.



Défilé en Nouvelle Calédonie, 24 septembre 1940.

Français libres du corps expéditionnaire à destination de Dakar, septembre 1940.

© Musée de l'Ordre de la Libération

La qualification de « Français libre » a fait l'objet d'une définition officielle. Une instruction du ministère des Armées du 29 juillet 1953 dispose que peuvent être considérés comme Français libres « les militaires ayant fait partie des Forces françaises libres [FFL] entre le 18 juin 1940 et le 31 juillet 1943 », les agents P1 et P2 (1) ayant appartenu avant le 31 juillet 1943 à des réseaux affiliés au Comité national français et les évadés de France qui ont rejoint une unité ex-FFL « même après le 31 juillet 1943 pour des cas de force majeure telle que l'incarcération consécutive à leur évasion » (2). La date butoir retenue – le 31 juillet 1943 – correspond à la fusion des forces giraudistes et gaullistes, les FFL étant alors officiellement dissoutes au profit des Forces françaises combattantes, c'est-à-dire l'armée du Comité français de la libération nationale (CFLN). On peut donc retenir deux critères essentiels dans la définition des Français libres : un engagement volontaire et souscrit au bénéfice des FFL avant le 31 juillet 1943. Autrement



1^{er} bataillon d'infanterie de marine à Ismaïlia en Égypte, 25 août 1940.

dit, les citoyens français d'Afrique du Nord (AFN) ou de Corse, après septembre 1943, mobilisés dans les armées du CFLN ne peuvent prétendre au titre de Français libre, puisque requis et non volontaires, même si certains ont servi dans des unités issues des FFL comme par exemple la 1^{re} DFL ou la 2^e DB. De même, les engagés volontaires qui affluent en masse, en France, vers les armées de la Libération à partir de l'été 1944 ne sont pas Français libres car leur acte d'engagement est postérieur au 1^{er} août 1943. Le cas des évadés de France – 20 000 tout au long de la guerre – est un peu différent. En effet, un grand nombre d'entre eux ont subi un long internement en Espagne qui ne leur a pas toujours permis de rejoindre l'AFN ou l'Angleterre avant la date fatidique ➡



(1) Les agents P1 apportent une aide régulière, tout en conservant leur activité professionnelle, tandis que les agents P2 ont signé un engagement militaire permanent pour toute la durée de la guerre. (2) Instruction n° 21022 relative à l'attribution des différents titres reconnaissant les services rendus à la France libre et dans les Forces françaises libres, BOA, 29 juillet 1953, pp. 133-134.



Volontaires féminines des FFL lors d'un défilé à Londres le 14 juillet 1941.
© Musée de l'Ordre de la Libération

► du 1^{er} août 1943. Aussi, dans le cas des évadés de France, sera considérée comme date d'engagement dans les FFL non pas la date de la signature formelle de l'engagement, mais celle de la première tentative de passage de la frontière.

Une autre question délicate concerne les engagés volontaires originaires des régions de l'Empire colonial ralliés à la France libre, qui n'avaient pas le statut de citoyen français en 1939. C'est le cas des milliers de soldats de l'Afrique-Équatoriale française – Tchadiens, Centrafricains, Gabonais, Camerounais –, qui rejoignent les FFL après le ralliement d'août 1940. Plus tard, viendront les Polynésiens, les Néo-Calédoniens, les Indiens des Établissements de l'Inde, les Syriens, les Somaliens ou les Réunionnais. Ces engagés sont d'incontestables Français libres et ils forment le noyau dur des FFL des premières heures. André Martel évalue leur nombre à 26 000, soit à un peu plus de la moitié de l'ensemble des 53 000 Français libres. Si l'on ajoute à ce fort noyau colonial les quelque 3 000 engagés étrangers (comme par exemple les légionnaires de la 13^e DBLE), on peut affirmer, sans goût exagéré du paradoxe, que les Français libres furent composés majoritairement de non-Français ou, du moins, de non-citoyens français. Par ailleurs, à la différence des engagements souscrits dans la Résistance intérieure qui pouvaient, selon certaines modalités, demeurer compatibles

avec le maintien du cadre social ou familial habituel (tous les résistants n'ont pas, loin s'en faut, basculé dans la clandestinité absolue), l'engagement dans les FFL suppose un double et irréversible arrachement : celui à l'ordre légal incarné par l'État français de Vichy ; mais aussi celui, plus douloureux et sans espoir de retour, à l'univers quotidien. Les Français libres ont brûlé leurs vaisseaux ; ils ont fait le choix de tout quitter, pays, métier, études, famille, et de gagner un pays étranger à une époque où la victoire finale était loin d'être acquise. On ne saurait négliger ce fait essentiel pour comprendre la psychologie particulière qui les anime.

L'enquête que j'ai dirigée s'est avant tout attachée, pour des raisons pratiques, aux 32 600 Français libres citoyens français (3) ; un second volume portera sur les Français libres coloniaux. Ainsi définis et limités, force est de constater que ces Français libres, quel que soit le critère considéré, constituent un groupe très singulier, en marge de la population française de la fin des années trente.

La faible présence féminine (3% des engagés) s'explique par d'évidentes contraintes militaires, matérielles et culturelles. L'âge moyen des engagées est nettement supérieur (de quatre ans) à celui des jeunes gens, phénomène lié certainement à ces mêmes contraintes culturelles : dans la société française à la fin des années trente, il était particulièrement difficile à une jeune fille de moins de

21 ans de tout quitter. Environ 1 200 femmes rejoignent néanmoins la France libre. Elles occupent des emplois civils dans diverses administrations et des services de santé (comme les Ambulances Spears ou le service des assistantes sociales de la France libre) ou des emplois militaires – elles sont regroupées dans une force féminine (Corps féminin français, puis Auxiliaires féminines de l'armée de terre - AFAT) dirigée par le capitaine Hélène Terré –, ce qui constitue une innovation considérable dans l'armée française.

Les Français libres se distinguent également par leur grande jeunesse. L'âge moyen à l'engagement s'établit à 25,4 ans, ce qui signifie qu'une très forte proportion (40%) des Français libres sont mineurs au moment de signer leur engagement. Beaucoup mentionnent d'ailleurs sur leur âge pour pouvoir signer et une proportion non négligeable de volontaires (5%) ont moins de 17 ans lors de l'engagement. Pour encadrer ces très jeunes volontaires qu'il est impossible



Marins devant Carlton Gardens à Londres.
© Musée de l'Ordre de la Libération



Équipage du groupe « Lorraine »
des Forces aériennes françaises libres.
© Musée de l'Ordre de la Libération



Arrivée de la colonne Lederc
à Tripoli (Libye), 25 janvier 1943.
© Musée de l'Ordre de la Libération

d'envoyer dans des unités combattantes, la France libre dut créer, dès septembre 1940, une structure qui, de mutation en transformation, deviendra l'École des cadets de la France libre, sorte de Saint-Cyr français libre. Inversement, les volontaires âgés de plus de 30 ans sont peu nombreux : ils représentent 12% à peine des engagés (3% seulement des Français libres sont nés avant 1900). On comprend mieux ainsi le manque récurrent de cadres dont souffrirent de bout en bout les FFL. Logiquement, la proportion des hommes mariés au moment de l'engagement est faible (17%) et plus encore celle des pères de famille (8%). Par delà ces descriptions globales, ce qui frappe également, c'est un fort phénomène de génération : 57% des Français libres sont nés entre 1919 et 1923. Enfants des héros de la « génération du feu », les Français libres sont nés dans une France sortie victorieuse mais épuisée de la Première Guerre mondiale. Élevés dans le souvenir et le culte de la Grande Guerre – leur père, pour la grande majorité d'entre eux, a participé au conflit –, ils furent aussi les enfants d'une France à la démographie effondrée. L'étude des structures familiales permet d'ailleurs d'appréhender une autre spécificité des Français libres. Dans la France des « classes creuses » qui ne faisait pratiquement plus d'enfants (900 000 naissances par an vers 1900, 300 000 en 1916, environ 600 000 au début des années

vingt), les Français libres proviennent majoritairement de familles nombreuses : les fils uniques sont minoritaires (à peine 12% de l'ensemble) alors que 42% des engagés sont nés dans des familles d'au moins quatre enfants et encore 23%, presque le quart de l'effectif, dans des familles d'au moins cinq enfants, chiffres qui sont en total décalage avec la moyenne nationale. En outre, dans ces familles nombreuses, les Français libres sont le plus souvent les derniers de la fratrie : beaucoup de cadets ou de benjamins, très peu d'ainés. Dernier fait notable, la très forte proportion d'orphelins : 24% des engagés. Cette proportion étonnante, conséquence de la Grande Guerre, est nettement plus forte que la moyenne nationale ; elle constitue une donnée essentielle dans la compréhension du phénomène français libre et a certainement influé dans les motivations de l'engagement.

L'étude des origines géographiques, quant à elle, confirme la singularité de la population française libre tout en révélant de fortes distorsions. La façade atlantique et, plus encore, la Bretagne sont nettement surreprésentées : 26% des Français libres sont bretons (quand la Bretagne, selon le recensement de 1936, ne représentait qu'un peu plus de 10% de la population nationale) et 41% proviennent de régions situées entre la baie de Somme et la frontière espagnole. Paris et sa région sont

normalement représentés (16% des volontaires). En revanche, des régions entières, dont certaines à la forte fibre patriotique, sont nettement sous-représentées, en particulier celles d'un grand quart nord-est, du centre et de l'ensemble méridional. Le seul petit port breton de Douarnenez fournit plus de Français libres que les villes de Toulouse, Marseille et Lyon réunies ; Brest presque

autant que Paris. Si l'on raisonne en terme de zones d'armistice, la France libre est très nettement un phénomène de zone nord et colonial : la zone sud (30% de la population nationale) ne fournit que 10% des engagés quand la zone nord (avec les zones annexée et rattachée) en fournit 71% et l'Empire 13,5% (alors qu'il ne représentait qu'environ 3% de l'ensemble national, hors populations indigènes, en 1936). À noter également la proportion élevée de Français libres issus de familles françaises installées à l'étranger (5%). De toute évidence, de lourdes contraintes matérielles pèsent ici : il était tout simplement plus facile de gagner la Grande-Bretagne en juin 1940 depuis Bayonne ou Brest que depuis les villages reculés de l'Alsace, région déjà annexée de fait. Cette hypothèse est d'ailleurs renforcée par l'analyse plus précise de l'origine géographique des Français libres de la « seconde vague » (après l'été 1940), c'est-à-dire à une époque où les conditions du départ étaient sensiblement égalisées entre

Acte d'engagement dans les FFL de Pierre Brossolette sous le nom d'emprunt de Pierre Bourgat le 23 septembre 1940.
© Service historique de la défense

FORCES FRANÇAISES LIBRES.	
ACTE D'ENGAGEMENT.	
No de l'engagement: <u>3041D</u>	
Par devant nous, (1) <u>L'Intendant Militaire PFNGUP</u>	
représentant le Général de Gaulle, Commandant en Chef les Forces Françaises Libres.	
a comparu M (2) <u>Bourgat Pierre</u>	
M. (3) <u>Bourgat Pierre</u> a déclaré :	
—avoir pris connaissance du statut du personnel des Forces Françaises Libres.—s'engager à servir avec Honneur, Fidélité et Discipline dans les Forces Françaises Libres pour la durée de la guerre actuellement en cours.	
Fait à <u>Londres</u> le <u>23 septembre 1940</u>	
—signé trois exemplaires dont deux autographes.	
Intendant Militaire (4) _____	
Le Commissaire de la Marine (5) _____	
Lu et approuvé (6) _____	
Signature de l'engagé <u>Bourgat Pierre</u>	

► les régions du fait de la répression orchestrée par l'occupant et le régime de Vichy. La géographie des engagés de 1941-1943 est nettement moins déséquilibrée que celle de juin-juillet 1940 (la part de l'Ouest atlantique diminue nettement) à l'exception notable des régions méridionales (Provence, Languedoc) qui demeurent jusqu'au bout des « terres de mission » pour la France libre et fournissent un nombre très faible de volontaires.

La singularité la plus forte demeure toutefois celle que révèlent les origines sociales et le niveau d'études. En schématisant, on peut dire que les milieux populaires sont sous-représentés, que les classes moyennes bénéficient d'une représentation normale et que les classes supérieures sont très nettement surreprésentées. Les fils d'agriculteurs et d'ouvriers ne représentent, respectivement, que 11% et 14% des engagés, soit un quart des Français libres, alors que ces deux catégories sociales formaient 63% de la population active au terme du recensement de 1936. Les fils d'employés constituent 23% de l'échantillon, autant que les fils de travailleurs indépendants, ce qui correspond *grosso modo* au poids relatif de ces catégories dans l'ensemble national. En revanche, les enfants des catégories supérieures (cadres supérieurs du privé ou de la fonction publique, professions libérales, industriels, rentiers) fournissent 29,4% des volontaires, alors que ces catégories sociales, en 1936, représentaient moins de 1% de la population active. À noter aussi la forte proportion de fils de militaires : 3,6% de fils de sous-officiers, 8,2% de fils d'officiers, chiffres, ici aussi, nettement supérieurs aux parts relatives révélées par le recensement de 1936.

Ces origines sociales élevées sont en corrélation avec le haut niveau d'études des Français libres. La proportion des lycéens et des bacheliers est particulièrement importante : 45% des Français libres avaient le baccalauréat ou préparaient ce diplôme au moment de leur engage-



© Musée de l'Ordre de la Libération

1^{er} bataillon de fusiliers marins.


Matelots des Forces navales françaises libres à Tahiti.

© ECPAD

ment à une époque où moins de 7% d'une classe d'âge en étaient détenteurs et où il existait moins de 90 000 étudiants dans toute la France. Si l'on affine l'analyse, on remarque la très forte proportion d'étudiants (17% des engagés) et, plus encore, celle des élèves des grandes écoles (7%), en précisant cependant qu'il s'agit pour l'essentiel d'élèves des grandes écoles militaires et scientifiques et non, à quelques rares exceptions près, d'étudiants de l'École normale supérieure ou de l'École libre des sciences politiques.

En exprimant ces chiffres en valeurs absolues, cela équivaudrait à une promotion de Saint-Cyr et une demi-promotion de Polytechnique ayant rejoint la France libre. Ces données spectaculaires permettent de relativiser les lamentations des dirigeants de la France libre, à commencer par De Gaulle lui-même, sur la « faillite des élites ». Si, effectivement, les élites brillèrent par leur absence à Londres en 1940, leurs enfants étaient bien présents. ■



Les FFL évacuent Bir Hakeim (Libye), 13 juin 1942.

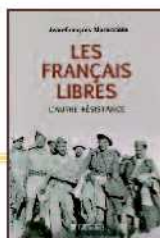
© Rue des Archives / RDA



Bataillon du Pacifique à Bir Hakeim (Libye).

© Musée de l'Ordre de la Libération

À lire



Jean-François Muracciole, *Les Français libres, l'autre Résistance*, éd. Tallandier, 2009.

Jean-François Muracciole
Professeur en
Histoire contemporaine
à l'Université Paul-Valéry
Montpellier 3